

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Poulley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOT

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003405

Rapport n°2.1 - Rapport d'activité 2015 sur le transport périurbain

Rapport d'activité 2015 sur le transport périurbain

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du marché d'affrètement du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017, la Direction des Transports du Grand Besançon a préparé un rapport d'activité 2015 des lignes périurbaines du réseau Ginko.

I. Rappel de l'organisation

L'exploitation des lignes périurbaines est réalisée dans le cadre d'un marché d'affrètement attribué pour 7 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

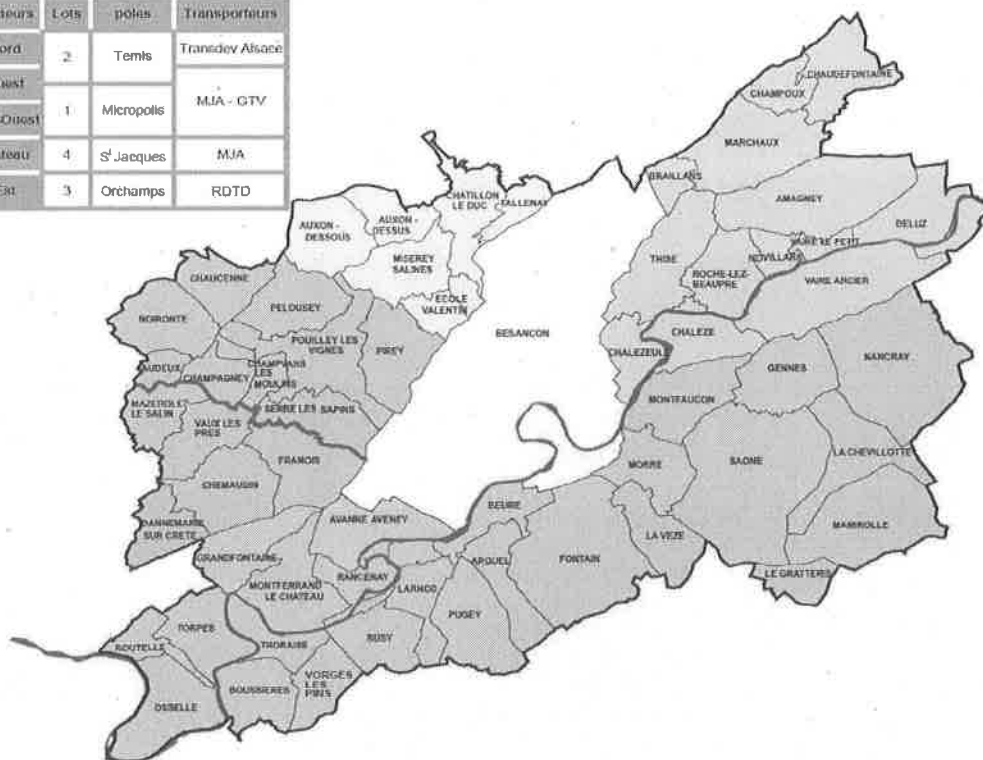
Les communes périurbaines de l'agglomération sont desservies par 35 lignes dont 28 lignes régulières et 7 sur réservation.

Des services scolaires, appelés « Diabolo » pour les collégiens et lycéens et RPI pour les élèves de primaires scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, complètent l'offre de transport périurbaine.

Le marché décompose l'offre en 5 lots dont 4 correspondent à des secteurs géographiques et 1 aux services à la demande (SAD).

Chaque secteur fonctionne avec des lignes en rabattement sur un pôle d'échanges Micropolis, Temis, Orchamps et Saint Jacques pour permettre des correspondances avec les lignes urbaines du réseau Ginko.

Secteurs	Lots	poles	Transporteurs
Nord	2	Temis	Transdev Alsace
Ouest			
Sud-Ouest	1	Micropolis	MJA - GTV
Plateau	4	S ^t Jacques	MJA
Est	3	Orchamps	RDTD



II. Offre de transport 2014/2015

A/ Les services réguliers

Le nombre de kilomètres réalisés en 2014/2015 s'élève à 1 235 286, contre 1 251 551 km en 2013/2014, soit une baisse de 1,30 %.

Le nombre de services est également en légère diminution avec 111 977 services en 2015 contre 112 584 en 2014, soit - 0,54 %.

Les principales modifications apportées lors de la rentrée 2014/2015 portaient sur les RPI en lien avec la réforme des rythmes scolaires et des adaptations liées à la mise en service du tramway :

- lot 1 : pas de modification,
- lot 2 : quelques adaptations sur des services Diabolos et prolongation de la ligne 61 sur les Hauts du Chazal,
- lot 3 : création d'un service sur la ligne 26,
- lot 4 : création d'un service Diabolo.

Lots	Types	Kms	Services
Lot 1	Lignes régulières	237 513	18 144
	Diabolo RPI	60 864	8 712
Lot 2	Lignes régulières	243 885	19 394
	Diabolo RPI	120 840	12 992
Lot 3	Lignes régulières	237 650	21 938
	Diabolo RPI	27 041	3 853
Lot 4	Lignes régulières	205 804	16 398
	Diabolo RPI	101 688	10 546
Total	Lignes régulières	924 852	75 874
	Diabolo RPI	310 434	36 103
Grand Total		1 235 286	111 977

Au regard de ces chiffres, on peut noter que les services scolaires, Diabolos et RPI confondus, représentent 25% des kilomètres réalisés et 32% du total des services réguliers.

B/ Les services à la demande

Concernant le lot 5 relatif au transport à la demande, on peut noter que, toutes lignes confondues, 155 123 horaires étaient proposés à la réservation durant l'année 2015.

Au total, 30,3 % de ces courses ont été déclenchées. Les taux de groupage, c'est-à-dire le pourcentage de courses déclenchées avec plusieurs usagers, s'élève à 36,1 %.

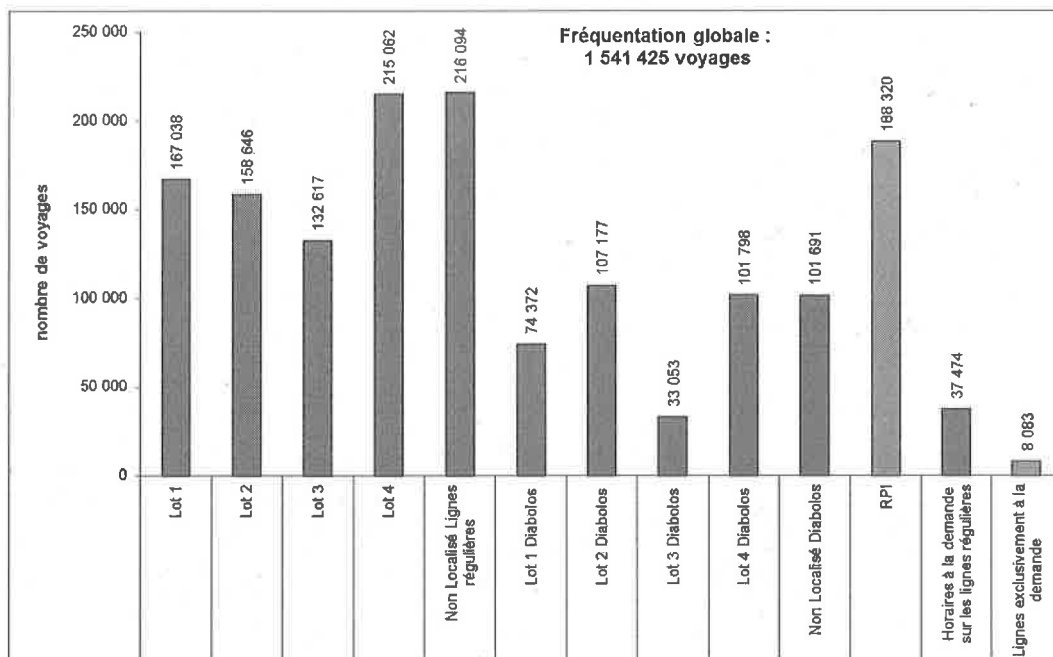
C/ Intermodalité tarifaire

Dans le cadre d'une convention signée avec la Région, les abonnés Ginko Sésame, Campus et Diabolo sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération sans coût supplémentaire.

Les enquêtes réalisées en 2013 ont permis de recenser une moyenne de 322 voyages sur le périmètre TER de l'agglomération par jour ouvrable. Cette mesure représente un effort financier de 150 000 € par an pour la collectivité.

III. Fréquentation

A/ Fréquentation globale



Sur l'année 2015, la fréquentation globale du réseau périurbain s'élève à 1 541 425 voyages, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à l'année 2014 dont la fréquentation est estimée à 1 446 071 voyages (chiffres obtenus à partir d'une extrapolation des comptages réalisés en 2014 sur une semaine en période scolaire et une semaine de vacances ainsi qu'en utilisant les fréquentations 2015 des services Diabolos et des RPI).

Les 188 320 voyages RPI pour l'année scolaire 2015/2016 ont été estimés en extrapolant les comptages réalisés la semaine du 9 au 13 mai 2016.

La fréquentation se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de services :

- 43,6 % sur les lignes régulières localisées,
- 20,5 % sur les services Diabolos localisés,
- 12,2 % sur les RPI,
- 2,9 % sur les services à la demande,
- 20,6 % ne sont pas localisés et affecté à aucun type de service.

On peut noter un nombre très important de voyages non localisés. Cela signifie que le conducteur n'a pas identifié sa course sur le pupitre billettique lors de sa prise de service. Dans ce cas, les validations sont bien enregistrées dans le système mais ne sont affectées à aucune ligne. La donnée billettique est donc incomplète et ne peut être totalement exploitée. Il n'est par exemple pas possible de savoir si la validation a eu lieu sur une ligne régulière ou sur un service Diabolo.

Ce nombre important de voyages non localisés s'explique par des problèmes techniques rencontrés sur l'automne 2015 et par le comportement de certains conducteurs. Un audit technique, réalisé fin 2015, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'anomalies dans le système qui ont progressivement été résolues par Vix durant l'année 2016.

Sur les huit premiers mois de l'année 2016, le nombre de services délocalisés s'élève à 126 000. Si le système est stable et si les conducteurs respectent bien les consignes d'utilisation on peut espérer une fiabilisation des données qui permettra de réaliser des analyses plus détaillées sur l'année 2016.

Les voyages non localisés étant réalisés quasiment exclusivement sur les lignes régulières ou les services Diabolo, il est possible de répartir les 317 785 validations de 2015 entre ces 2 catégories de services en fonction de leur poids dans la fréquentation. Ainsi, sur les 989 763 voyages comptabilisés, 316 798 sont effectués sur les Diabolos, soit 32 % et 673 363 sur les lignes, soit 68 %. On peut appliquer la même répartition pour les voyages non localisés.

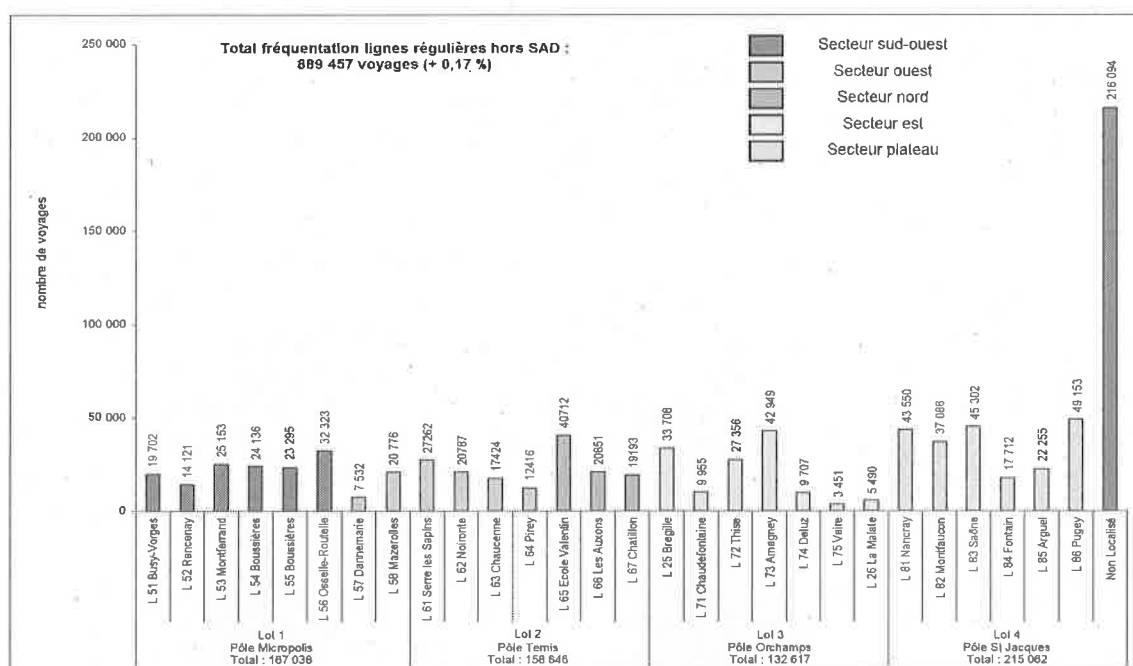
Sur cette base, les résultats de fréquentations redressés sont les suivants :

- Lignes régulières : 673 363 + 216 094 NL = 889 457 voyages
- Diabolos : 316 400 + 101 691 NL = 418 091 voyages

Répartition des abonnés par commune - Données novembre 2015

Ces éléments seront fournis en annexe.

B/ Fréquentation des lignes régulières hors SAD



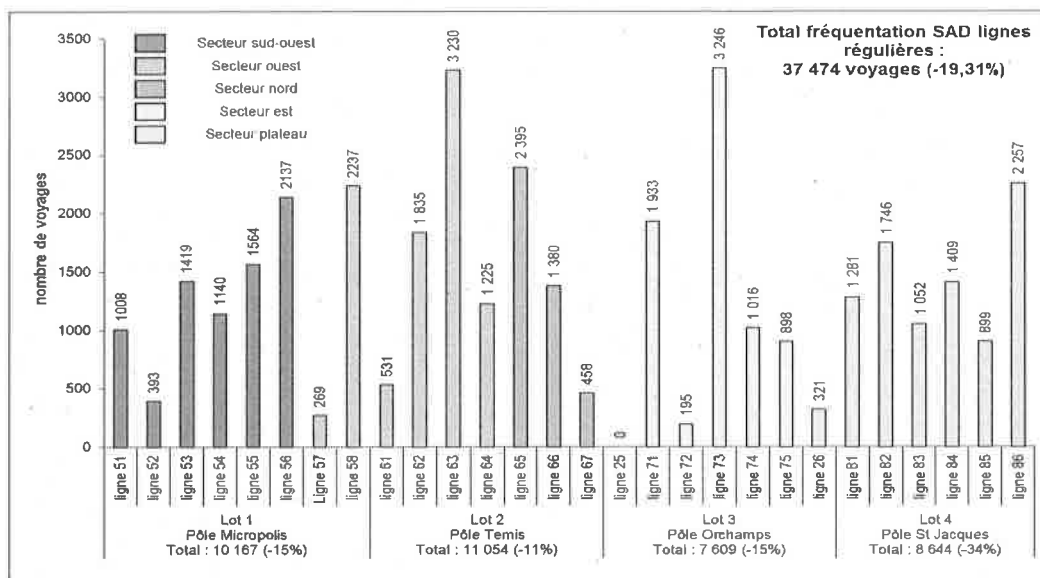
Sur l'année 2015, la fréquentation des lignes régulières s'élève à 673 363 voyages localisés auxquels on peut ajouter 216 094 voyages non localisés, soit un total de 889 457 voyages.

Ainsi, la fréquentation des lignes régulières reste stable par rapport à 2014 qui comptabilisaient 887 951 voyages.

Au regard de l'importance du nombre de services délocalisés il n'est pas possible d'effectuer de comparaison par lot ou par ligne entre 2014 et 2015.

Ce nombre étant en diminution sur 2016, on peut espérer pouvoir réaliser progressivement des analyses de données plus fines.

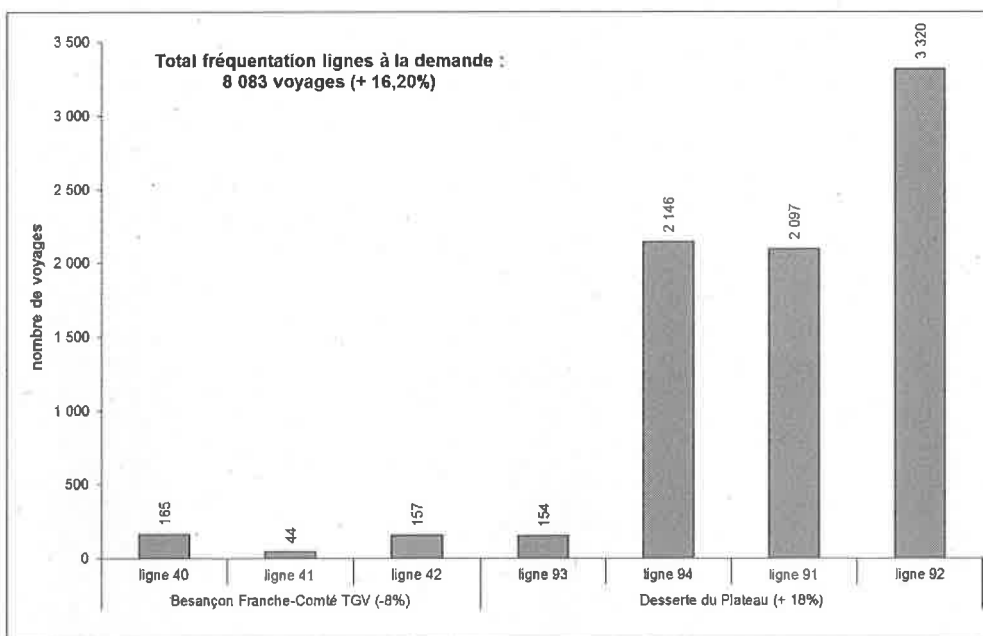
C/ Fréquentation des horaires SAD sur les lignes régulières



La fréquentation des services SAD des lignes régulières enregistre une baisse importante en 2015. Le secteur Plateau est celui pour lequel la diminution est la plus forte avec 34 % de voyages en moins.

Il est cependant important de noter que ces chiffres doivent être pris avec mesure car les comptages 2014 étaient encore issus d'extrapolations sur la base de comptages réalisés sur 2 semaines types en période scolaire et de vacances.

D/ Fréquentation des lignes exclusivement à la demande



La fréquentation de ces lignes à la demande s'élevait à 6 956 voyages en 2014 contre 8 083 voyages en 2015. On constate donc une augmentation de 16,20 %.

Alors que les lignes à destination de Besançon Franche-Comté TGV enregistrent un recul de la fréquentation, les lignes du Plateau sont en nette progression.

Bilan SAD 2015

		Nombre de courses déclenchées (hors courses à vide)	Nombres de voyages	Nombres de clients sur l'année ¹	Moyenne nombre de voyageurs transportés par course	Taux de groupage ²	Taux de déclenchement ³	Nombre de courses à vide ⁴	Poids des courses à vide ⁵
Dessertes de zones peu denses	Ligne 26	221	321	21	1,45	18,84%	11,9%	3	1,4%
	Total	221	321	21	1,45	18,8%	11,9%	3	1,4%
Desserte franche-Comté TGV	Ligne 40	109	165	41	1,51	46,08%	5,4%	2	1,8%
	Ligne 41	36	44	24	0,00	23,47%	1,8%	0	0,0%
	Ligne 42	120	157	49	1,31	21,50%	5,9%	2	1,7%
	Total	265	366	114	0,94	30,4%	4,4%	4	1,2%
Secteur Sud Ouest	Ligne 51	630	1008	103	1,60	37,95%	29,3%	11	1,7%
	Ligne 52	278	393	40	1,41	21,30%	12,3%	5	1,8%
	Ligne 53	1008	1419	114	1,41	32,67%	33,5%	9	0,9%
	Ligne 54	720	1140	110	1,58	37,50%	33,4%	10	1,4%
	Ligne 55	970	1564	124	1,61	36,20%	46,4%	10	1,0%
	Ligne 56	1355	2137	126	1,58	40,04%	44,6%	11	0,8%
	Ligne 57	163	269	21	1,65	33,13%	27,3%	0	0,0%
	Ligne 58	1260	2237	77	1,78	47,48%	43,2%	6	0,5%
Total	6384	10167	715	1,58	35,8%	33,7%	62	1,0%	
Secteur Nord Ouest	Ligne 61	406	531	77	1,31	20,16%	15,9%	18	4,4%
	Ligne 62	950	1835	130	1,93	52,10%	41,7%	11	1,2%
	Ligne 63	1328	3230	276	2,43	50,96%	48,0%	21	1,6%
	Ligne 64	782	1225	108	1,57	34,38%	22,2%	15	1,9%
	Ligne 65	1639	2395	121	1,46	34,99%	50,9%	11	0,7%
	Ligne 66	755	1380	122	1,83	52,45%	30,5%	7	0,9%
	Ligne 67	403	458	47	1,14	11,03%	12,9%	7	1,7%
	Total	6263	11054	881	1,67	36,6%	31,7%	90	1,8%
Secteur Nord Est	Ligne 71	1226	1933	123	1,58	41,28%	58,6%	12	1,0%
	Ligne 72	153	195	10	1,27	22,64%	43,2%	5	3,3%
	Ligne 73	1578	3246	286	2,06	57,66%	63,0%	9	0,6%
	Ligne 74	672	1016	48	1,51	34,23%	43,4%	7	1,0%
	Ligne 75	559	898	37	1,61	38,21%	33,0%	4	0,7%
	Total	4188	7288	504	1,61	38,8%	48,2%	37	1,3%
Secteur Sud Est	Ligne 81	661	1281	163	1,94	46,13%	45,2%	4	0,6%
	Ligne 82	1107	1746	146	1,58	36,45%	45,5%	13	1,2%
	Ligne 83	725	1052	132	1,45	21,49%	18,7%	10	1,4%
	Ligne 84	643	1409	109	2,19	57,49%	28,1%	8	1,2%
	Ligne 85	658	899	75	1,37	27,32%	26,1%	5	0,8%
	Ligne 86	1193	2257	199	1,89	43,15%	41,3%	12	1,0%
	Total	4987	8644	824	1,74	38,7%	34,2%	52	1,0%
Secteur Plateau de Saône	Ligne 91	517	2097	109	4,06	42,66%	18,7%	11	2,1%
	Ligne 92	744	3320	146	0,00	51,14%	26,3%	6	0,8%
	Ligne 93	151	154	4	0,00	1,94%	3,0%	3	2,0%
	Ligne 94	958	2146	13	2,24	52,97%	19,4%	3	0,3%
	Total	2370	7717	272	1,57	37,2%	16,8%	23	1,3%
TOTAL		24 678	45 557	3 331	1,6	36,1%	30,3%	271	1,3%
Nombre total d'absences		768							
Nombre de suspensions		54							

¹ Le nombre de clients par mois représente le nombre de clients au sens de personne physique. Exemple : on compte 321 voyages en SAD sur la ligne 26 qui ont été réalisés par 21 clients différents.

² Le taux de groupage est le pourcentage de courses déclenchées avec plusieurs clients par rapport au nombre total de courses déclenchées.

³ Le taux de déclenchement est le nombre de courses déclenchées par rapport à l'offre totale de courses par mois.

⁴ Le nombre de courses à vide est le nombre pour lesquels des courses ont été déclenchées pour un client qui n'a pas prévenu de son absence.

⁵ Le poids des courses à vide est calculé en fonction du nombre de courses à vide par rapport au nombre de courses déclenchées

E/ Ginko Access

En complément, depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des communes périurbaines bénéficient du service Ginko Access réservé aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un service d'adresse à adresse dans le périmètre du Grand Besançon. Ce dernier est disponible 7 jours sur 7 tout au long de l'année.

En 2015, sur les 874 utilisateurs du service, 22,5% étaient Grand-Bisontins (hors Besançon).

Nombre d'utilisateurs	Commune	Total
>20	Besançon	678
Entre 10 et 20	Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Thise et Saône	71
Entre 5 et 9	Francois, Mamirolle, Novillars, Serre-les-Sapins, Pirey, Grandfontaine, Ecole-Valentin, Gennes et Chemaudin	66
< 5	Autres communes	59

IV. Equipement des stations

Il existe 408 points d'arrêts dans les communes périurbaines et on comptabilise au total 515 points d'arrêt desservis par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

	Nombre d'arrêts communes périurbaines											Nombre d'arrêts Besançon	
	2013			2014			Evolution						
	Abri	Poteau	Non équipé	Abri	Poteau	Non équipé	Abri		Poteau		Non équipé		
LOT 1	40	35	32	44	35	28	4	10,0%	0	0,0%	-4	-12,5%	44
LOT 2	43	42	40	45	42	38	2	4,7%	0	0,0%	-2	-5,0%	21
LOT 3	15	48	30	18	48	27	3	20,0%	0	0,0%	-3	-10,0%	29
LOT 4	23	51	9	23	54	6	0	0,0%	3	5,9%	-3	-33,3%	18
TOTAL	121	176	111	130	179	99	9	7,4%	3	1,7%	-12	-10,8%	112
Taux équipement	73%			76%			3%						

En 2014, le budget consacré par la collectivité pour l'investissement en mobilier urbain sur l'ensemble du réseau s'élevait à 80 000 €.

En 2015, année de renouvellement du marché de fourniture et pose de poteaux et d'abris voyageurs, très peu de commandes ont été passées et aucun mobilier n'a été commandé pour les communes périurbaines.

On peut constater qu'un certain nombre d'arrêts ne sont pas matérialisés à ce jour. Il s'agit essentiellement d'arrêts Diabolos. L'objectif est d'équiper progressivement l'ensemble de ces arrêts d'un poteau à minima.

Un nouveau marché a été passé avec la société MDO en janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

V. Parc d'autocars

	Parc Véhicules		
	2015		
	AUTOCARS	VEHICULE PETITE et MOYENNE CAPACITE DE -35 places	VEHICULES 4-9 Places
TRANSDEV	3	0	0
RDTD	37	2	0
MONTS JURA	57	2	0
GTV	20	1	1
SIRON	0	0	33
TOTAL	117	5	34
GRAND TOTAL	156		

Contrairement aux lignes urbaines exploitée par Besançon Mobilités à l'aide d'autobus achetés par la collectivité, les lignes périurbaines sont réalisés par des exploitants qui achètent eux-mêmes leurs véhicules en fonction des marchés qu'ils exploitent.

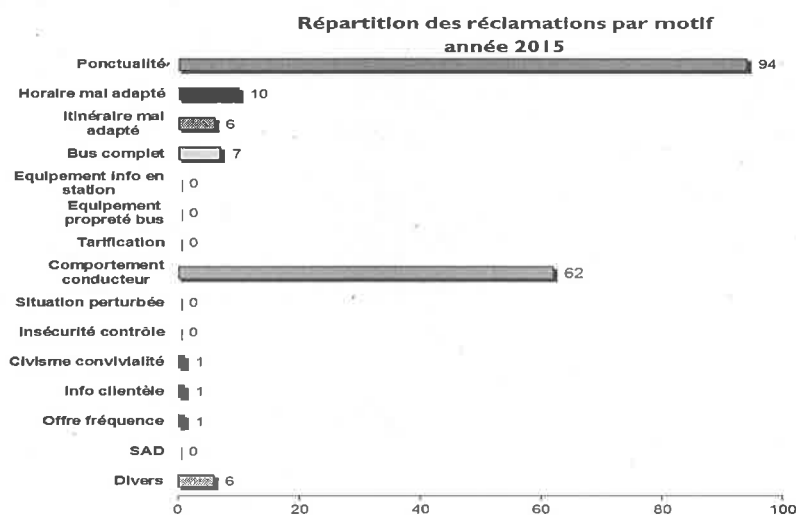
L'âge contractuel des véhicules est de 8 ans maximum pour les lignes régulières et 14 ans pour les services scolaires.

On peut constater que le parc de véhicules de petite et moyenne capacité est très restreint. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.

L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres et valideurs pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

VI. Bilan des réclamations

En 2015, 188 réclamations portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées. La grande majorité d'entre elles proviennent d'appels téléphoniques.



	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de réclamations	197	236	163	166	188

On constate une augmentation du nombre de réclamation de 13,2 % entre 2014 et 2015. Cependant, ce chiffre reste en diminution par rapport à 2011 et 2012.

Comme pour les lignes urbaines, la ponctualité et le comportement conducteurs sont, de manière récurrente, les deux principaux motifs de réclamation.

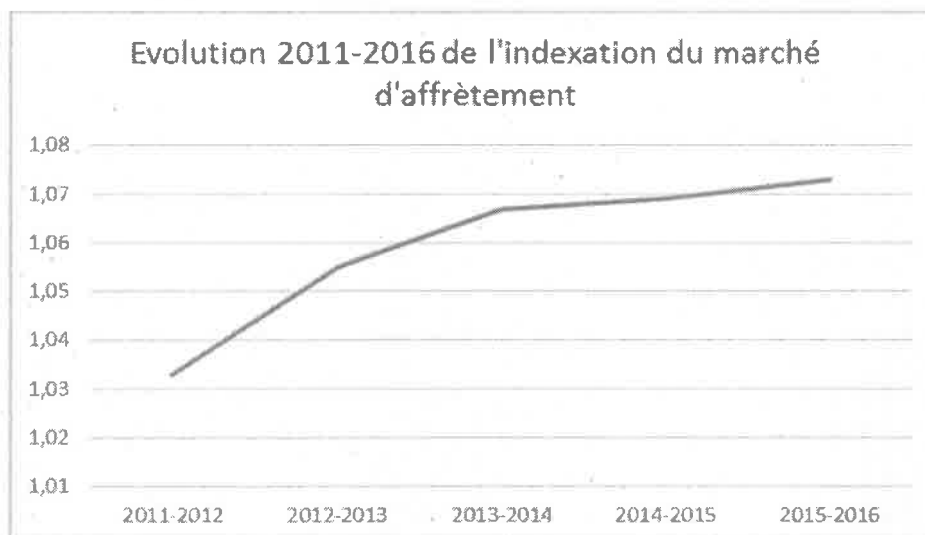
VII. Bilan financier

A/ Les charges d'exploitation

Les comptes administratifs de 2014 et 2015 font apparaître des charges d'exploitation s'élevant respectivement à 6 881 583 €HT et 6 799 049 €HT, soit une légère diminution d'environ 1 % en 2015.

Les prix du marché sont révisables chaque année au 1^{er} novembre sur la base d'une formule d'indexation dont l'indice sur les salaires représente 47 %, l'indice matériel 19 % et l'indice Gazole 10 %.

L'évolution de l'indexation sur la durée du contrat est la suivante :



Détail des coûts par type de service :

RPI Année 2015/2016	Kms	Coûts	Nombre de voyages
Lot 1	26 724	163 493	69 344
Lot 2	20 291	129 580	55 616
Lot 3	12 476	82 027	26 576
Lot 4	19 871	145 728	36 784
Total	79 361	520 828	188 320

Lignes régulières Année 2015/2016	Kms	Couts	Nombre de voyages
Lot 1	24 5791	1 081 675 €	
Lot 2	25 4315	1 297 226 €	
Lot 3	24 3765	1 051 767 €	
Lot 4	21 2112	1 071 054 €	
Total	955 983	4 501 722 €	889 457

Diabolos Année 2015/2016	Kms	Couts	Nombre de voyages
Lot 1	30 608	139 018 €	
Lot 2	107 562	574 643 €	
Lot 3	202 40	103 981 €	
Lot 4	80 121	430 963 €	
Total	238 530	1 248 604 €	418 091

Ainsi, les ratios suivants peuvent être établis :

	Coût/voyage	Voyages/km	Cout/km
Lignes régulières	5,06 €/v	0,93 v/km	4,7€/km
Diabolo	2,98 €/v	1,75 v/km	5,2 €/km
RPI 2015/2016	2,76 €/v	2,37 v/km	6,5 €/km

A la lecture de ces ratios, on constate que le coût au voyage est moins élevé sur les services scolaires que sur les lignes. Cela s'explique par le fait que les services scolaires sont généralement plus chargés que les lignes. De la même manière, le nombre de voyages par kilomètre est plus faible sur les lignes que sur les services scolaires. Par contre, le coût au kilomètre est moins élevé sur les lignes et sur les Diabolos car ces services sont souvent chaînés, ce qui permet des économies pour le transporteur alors que les services RPI sont parfois à la limite des heures creuses (8h30, 11h30, 15h30...), ce qui peut nécessiter un circuit spécifique.

Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à 670 235 €HT pour l'année 2015 contre 660 013 €HT en 2014, soit une augmentation de 1 %.

B/ Les recettes d'exploitation

En 2015, les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité auprès des transporteurs et des dépositaires s'élèvent à 278 675 € HT, contre 230 539 € en 2014, soit une augmentation de près de 21 %.

Une partie de cette évolution est liée à l'augmentation tarifaire appliquée à partir du 1^{er} janvier 2015. Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

	Recettes 2014	Recettes 2015
Abonnements	148 569 €	187 759 €
Tickets	79 688 €	89 057 €
Pénalités	2 282 €	1 859 €
Total	230 539 €	278 675 €

Année 2015	Transporteurs	Dépositaires	Total
Tickets	54 840 €	34 217 €	89 057 €
Abonnements	-	187 759 €	187 759 €
Total	54 840 €	221 976 €	276 816 €

Détail par dépositaire :

	2014	2015	EVOLUTION
AUDEUX	22,80 €	0,00 €	Fermé en 2015
BEURE	6 558,20 €	6 298,20 €	- 4%
BOUSSIERES	0,00 €	0,00 €	0%
BUSY	1 066,60 €	0,00 €	Fermé en 2015
CHALEZEULE	18 797,20 €	23 106,15 €	23%
CHATILLON	562,00 €	260,70 €	- 54%
CHEMAUDIN	0,00 €	0,00 €	0%
ECOLE VALENTIN	12 093,30 €	13 266,60 €	10%
FONTAIN	4 182,60 €	5 885,30 €	41%
GENNES	581,40 €	822,90 €	42%
GRANDFONTAINE	7 502,40 €	12 145,75 €	62%
MARCHAUX	626,30 €	968,40 €	55%
MISEREY SALINES	14 215,50 €	15 457,00 €	9%
MONTFERRAND	15 975,30 €	17 174,15 €	8%
NOVILLARS	7 485,60 €	10 112,10 €	35%
PIREY	2 181,20 €	4 523,80 €	107%
POUILLEY LES VIGNES	26 143,60 €	30 794,80 €	18%
ROCHE LEZ BEAUPRE	13 760,90 €	18 279,15 €	33%
SAONE	33 412,90 €	43 748,25 €	31%
THISE	16 808,10 €		
TOTAL	181 975,90 €		
	16 808,10 €	19 132,90 €	14 %

A noter que l'exploitant urbain perçoit une part des recettes liées à l'activité périurbaine puisqu'il garde le bénéfice des ventes des abonnements distribués à la Boutiques, aux distributeurs automatiques de titre et chez les dépositaires urbains.

Ainsi, le total des recettes liées aux services périurbains peut être estimé à environ 700 000 €HT.

Le taux de recettes sur dépenses se situe entre 10 % et 12 %.

VIII. Bilan des contrôles titres

Le contrôle des titres des usagers des lignes périurbaines est réalisé par quatre agents du service Exploitation du Grand Besançon qui sont assermentés pour cette mission : un agent chargé du suivi de l'exploitation et 3 agents d'exploitation.

Depuis 2015, des opérations de contrôle de titres de transport sur les services périurbains sont menées conjointement par le Service Exploitation du Grand Besançon et le service Contrôle de Besançon Mobilités.

Les contrôleurs de la collectivité et de l'exploitant effectuent ensemble des contrôles sur les pôles d'échanges et dans les autocars desservant des établissements scolaires de Besançon tels que les collèges Voltaire, Camus ou Clairs-Soleils par exemple.

En 2015, sur les 1796 voyageurs contrôlés dans le cadre de ces opérations conjointes, 9 procès-verbaux ont été établis. On peut donc noter un faible taux de fraude qui s'est établi à 0,50 %.

L'activité du Service Exploitation-transports en termes de contrôles de titres de transport a été assez réduite en 2015, en raison notamment du départ d'un agent de contrôle en cours d'année et du changement de poste d'une seconde personne.

Deux recrutements en fin d'année ont permis de pourvoir ces postes en novembre 2015 et janvier 2016. La présence terrain a été renforcée et le nombre de contrôles est en augmentation au premier semestre 2016.

IX. Perspectives

Accessibilité : Le Schéma Directeur d'Agenda D'accessibilité Programmé (SDADAP), qui prévoit la mise en accessibilité de 236 points d'arrêt (dont 170 sur la ville de Besançon et 66 en périphérie), a été approuvé en 2015. Dans ce cadre, les premiers arrêts qui seront aménagés en 2016 pour la partie périurbaine du réseau sont situés à Novillars.

Tarifification : Modification de la gamme tarifaire Ginko le 1^{er} septembre 2016 sur la base de l'âge et non plus du statut.

Ginko Access : Lancement d'un audit juridique, technique et fonctionnel du service Ginko Access dans le but d'améliorer sa performance et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. L'audit se déroulera d'octobre à décembre 2016.

Contrats : Le contrat de Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau Ginko et le marché d'affrètement des lignes périurbaines arrivent à échéance le 31/12/2017. La procédure de renouvellement de ces deux contrats est en cours en vue d'une notification du marché d'affrètement en juin 2017.

Adaptation du réseau : Le périmètre du Grand Besançon sera étendu à 15 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017. La desserte de ces dernières en transport en commun est à l'étude et un travail est en cours pour la reprise effective, en septembre 2017, des services scolaires réalisés jusque-là par le Département du Doubs.

SAEIV périurbain : Ce projet a pour but de permettre la diffusion des horaires en temps réel des services périurbains. Le travail technique se déroulera sur le dernier trimestre 2016 avec une mise en service prévue pour début 2017.

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 des lignes périurbaines.

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016

Pour extrait conforme,

Le Président

Contrôle de légalité

	CAMPUS	% commune	DIABOLO	% commune	OR	% commune	* SESAME et autres	% commune	Total général
AMAGNEY	5	10,64%	31	65,96%	3	6,38%	8	17,02%	47
ARGUEL	1	1,69%	54	91,53%	0	0,00%	4	6,78%	59
AUDEUX	6	7,32%	74	90,24%	0	0,00%	2	2,44%	82
LES AUXONS	25	9,96%	202	80,48%	4	1,59%	20	7,97%	251
AVANNE AVENEY	16	5,13%	234	75,00%	10	3,21%	52	16,67%	312
BEURE	12	5,91%	171	84,24%	1	0,49%	19	9,36%	203
BOUSSIÈRE	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	3
BOUSSIÈRES	13	11,40%	77	67,54%	2	1,75%	22	19,30%	114
BRAILLANS	0	0,00%	16	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	16
BUSY	1	1,28%	70	89,74%	0	0,00%	7	8,97%	78
CHALEZE	6	10,17%	43	72,88%	0	0,00%	10	16,95%	59
CHALEZEULE	27	13,37%	124	61,39%	3	1,49%	48	23,76%	202
CHAMPAGNEY	5	10,64%	39	82,98%	0	0,00%	3	6,38%	47
CHAMPOUX	1	12,50%	6	75,00%	0	0,00%	1	12,50%	8
CHAMPVANS LES MOULINS	3	4,35%	64	92,75%	0	0,00%	2	2,90%	69
CHATILLON LE DUC	33	13,36%	192	77,73%	6	2,43%	16	6,48%	247
CHAUCENNE	13	14,44%	74	82,22%	0	0,00%	3	3,33%	90
CHAUFONTAINE	4	26,67%	10	66,67%	1	6,67%	0	0,00%	15
CHEMAUDIN	25	7,81%	270	84,38%	4	1,25%	21	6,56%	320
DANNEMARIE SUR CRETE	15	12,10%	82	66,13%	1	0,81%	26	20,97%	124
DELUZ	7	13,46%	30	57,69%	3	5,77%	12	23,08%	52
ECOLE VALENTIN	40	9,98%	328	81,80%	4	1,00%	29	7,23%	401
FONTAIN	16	8,51%	159	84,57%	0	0,00%	13	6,91%	188
FRANOIS	32	8,84%	289	79,83%	4	1,10%	37	10,22%	362
GENNES	13	10,66%	95	77,87%	3	2,46%	11	9,02%	122
GRANDFONTAINE	23	7,06%	267	81,90%	2	0,61%	34	10,43%	326
LA CHEVILLOTTE	0	0,00%	15	78,95%	0	0,00%	4	21,05%	19
LA VEZE	8	14,55%	45	81,82%	0	0,00%	2	3,64%	55
LARNOD	3	2,75%	101	92,66%	0	0,00%	5	4,59%	109
LE GRATTERIS	4	9,09%	39	88,64%	0	0,00%	1	2,27%	44
LES AUXONS	7	2,76%	236	92,91%	0	0,00%	11	4,33%	254
MAMIROLLE	27	10,27%	207	78,71%	0	0,00%	29	11,03%	263
MARCHAUX	9	7,56%	85	71,43%	0	0,00%	25	21,01%	119
MAZEROLLES LE SALIN	1	2,50%	35	87,50%	0	0,00%	4	10,00%	40
MISEREY SALINES	17	5,38%	274	86,71%	2	0,63%	23	7,28%	316
MONTFAUCON	15	6,30%	214	89,92%	2	0,84%	7	2,94%	238
MONTFERRAND LE CHATEAU	30	9,58%	248	79,23%	1	0,32%	34	10,86%	313
MORRE	16	6,96%	179	77,83%	2	0,87%	33	14,35%	230
NANCRAY	9	3,32%	223	82,29%	3	1,11%	36	13,28%	271
NOIRONTE	5	11,63%	30	69,77%	1	2,33%	7	16,28%	43
NOVILLARS	29	18,01%	83	51,55%	7	4,35%	42	26,09%	161
OSSELLE ROUTELLE	5	18,52%	12	44,44%	0	0,00%	10	37,04%	27
PELOUSEY	24	7,79%	274	88,96%	0	0,00%	10	3,25%	308
PIREY	16	6,20%	226	87,60%	2	0,78%	14	5,43%	258
POUILLEY LES VIGNES	34	16,27%	146	69,86%	4	1,91%	25	11,96%	209
PUGEY	8	6,20%	112	86,82%	0	0,00%	9	6,98%	129
RANCENAY	3	6,00%	43	86,00%	1	2,00%	3	6,00%	50
ROCHE LEZ BEAUPRE	21	5,61%	295	78,88%	3	0,80%	55	14,71%	374
SAONE	56	14,74%	254	66,84%	3	0,79%	67	17,63%	380
SERRE LES SAPINS	6	1,91%	276	87,90%	8	2,55%	24	7,64%	314
TALLENAY	5	11,11%	39	86,67%	0	0,00%	1	2,22%	45
THISE	41	9,19%	344	77,13%	16	3,59%	45	10,09%	446
THORAISE	7	10,29%	54	79,41%	0	0,00%	7	10,29%	68
TORPES	16	13,22%	86	71,07%	0	0,00%	19	15,70%	121
VAIRE ARCIER	1	2,13%	37	78,72%	0	0,00%	9	19,15%	47
VAIRE LE PETIT	0	0,00%	18	75,00%	0	0,00%	6	25,00%	24
VAUX LES PRES	6	12,77%	34	72,34%	0	0,00%	7	14,89%	47
VORGES LES PINS	6	5,71%	94	89,52%	3	2,86%	2	1,90%	105
	777	8,42%	7362	79,81%	109	1,18%	976	10,58%	9224